



# Grand Prix de Valgarde

14, 15 et 16 Août 2020

## REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs*

### Article 1 - Conditions de Participation

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs licenciés dans une Fédération (voir cahier des charges FFGolf).

1<sup>ère</sup> Série Dames : index inférieur à 11.4 - 1<sup>ère</sup> Série Messieurs : index inférieur à 8.4

**Le champ de joueurs sera limité à 144 joueurs dont 33 dames et 15 wild-cards**

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames quel que soit leur index, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames.

**3 places Dames et 9 places Messieurs** (10% du champ) seront réservées aux joueur(se)s U16, quel que soit leur index, titulaires de la licence Or ne rentrant pas directement dans le champ par leur place au Mérite National Amateur ou par leur index. Ces places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle.

### Article 2 - Forme de Jeu

54 trous stroke-play (18 trous par jour)

Marques de départs dames : bleues - Marques de départs messieurs : blanches

Départs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours : selon les recommandations du VM Fédéral. Départ du 3<sup>ème</sup> tour dans l'ordre inverse des résultats.

Cut après 36 trous : 65% du champ dames et ex-aequo et 65% du champ messieurs et ex-aequo.

Départage : Play off en trou par trou pour la 1<sup>ère</sup> place de chaque sexe sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve. Pour les autres places, départage sur la dernière carte puis le 9, 6, 3 et dernier trou.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

### Article 3 - Engagements

Droit d'engagement, pour les joueurs extérieurs, comprenant la journée d'entraînement du jeudi 13 août 2020 :

- Adultes : **100€**
- Joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001) : **50€**
- Joueurs de 18 ans et moins (nés en 2002 ou après) : **40€**

Les inscriptions devront parvenir, par écrit uniquement, au Golf **avant le jeudi 30 Juillet 2020**, accompagnées du droit d'engagement (chèque à l'ordre de **ASGV**) adressé à :

Golf de Valgarde (GP 2020)

Chemin de Rabasson - 83130 La Garde

Tél. : 04.94.14.01.05 / Email : [info@golfdevalgarde.com](mailto:info@golfdevalgarde.com)

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

### Article 4 - Prix

Trophée au vainqueur dames et messieurs.

2 Prix Brut Dames et 3 Prix Brut Messieurs.

La remise des prix aura lieu à l'issue de la compétition et sera suivie d'un cocktail.

### Article 5 - Comité de l'Épreuve

Arbitre - Directrice du Tournoi : Claude PASCAL

Arbitres : Claude VERGNES et Georges BOUILLARD

Président AS Golf de Valgarde : Guy POMET